

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 192/2022

Le Maire de la commune de SEYSSEL (Haute-Savoie),

Vu

- le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,
- le Code de la route,
- la demande de Madame BOISSARD Noémie, 132 route du Lavoir, Vallod 74910 Seyssel, en vue d'effectuer une fête du four à Vallod, le 27 août 2022.
- que cette manifestation provoquera un afflux de personnes et qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures relatives à la sécurité,

ARRÊTE

ARTICLE 1 - le samedi 27 août 2022 de 17h00 au dimanche 28 août 2022 3h00, la circulation sera interdite, de La route du Lavoir et de la rue Betteline à Vallod,

ARTICLE 2 - Madame BOISSARD Noémie, 132 route du Lavoir, Vallod 74910 Seyssel s'engage à fermer la circulation des véhicules et sécuriser le passage des piétons dans le hameau de Vallod.

ARTICLE 3 - Les barrières de signalisation seront mises en place le samedi 27 août 2022 à 16h par l'organisateur, et enlever par l'organisateur.

ARTICLE 4 - Le demandeur veillera à conserver et à rendre le domaine public en parfait état.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et lieux habituels. Ampliation sera adressée :

- à Madame BOISSARD Noémie, 132 route du Lavoir, Vallod 74910 Seyssel
 - à la gendarmerie de Seyssel,
 - au centre de secours de Seyssel,
- chargés, chacun en ce qui le concerne de son exécution,

A Seyssel, le 23 août 2022
Le Maire, Gérard LAMBERT.